

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze du mois de septembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjointes,

Mmes Nicole LAURIA, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Christine RUFFON, MM. Sébastien ATRUX-TALLAU, Frédéric VAILLANT, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mmes Joëlle TIBURZIO, Claire BARRIN, Élisabeth DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 6 septembre 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : Mme Brigitte VULLIET, Conseillère Municipale Déléguée, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2024/114 - AVENUE D'ANNECY ET RUE DES VERNAIES – RÉGULARISATION FONCIÈRE AVEC LA SCI LE CELLIER

Dans le cadre de la 3^{ème} tranche de réalisation de la voie verte du Fier, la commune de Thônes a besoin d'acquérir les parcelles section B n°1041p2 et 1309p2 d'une surface totale de 17 m², situées près du rond-point du lac de Thuy, comme figurant sur le plan joint (en bleu).

Par avis du 10 juillet 2024, France Domaine ne s'oppose pas à cette vente à 30 € du m².

L'échange consiste à :

- Céder les parcelles section B n°1046p2, DP1 et DP2, d'une surface totale de 73 m², au prix de 35 € du m² à la SCI Le Cellier, pour un montant total de 2 555 €.
- Acquérir les parcelles de la SCI Le Cellier section B n°1041p2 et 1309p2, de 17 m², au prix de 35 € du m², pour un montant total de 595 €.

Les frais de notaire et de géomètre seront partagés par moitié entre la Commune et la SCI Le Cellier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par vote à main levée **POUR** : 23
CONTRE : 2 (G. POURROY SOLARI et R. FRADIN)

- **APPROUVE** la cession des parcelles section B n°1046p2, DP1 et DP2, de 73m², au prix de 35€ du m² à la SCI Le Cellier, pour un montant total de 2 555 €.

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles de la SCI Le Cellier section B n°1041p2 et 1309p2, de 17 m², au prix de 35 € du m², pour un montant total de 595 €.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette vente et cette acquisition.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 17 septembre 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Brigitte VULLIET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **23 SEP. 2024** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **23 SEP. 2024**

THÔNES, le **23 SEP. 2024**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

